



Réunion du groupe pays Palestine de Cités Unies France

Mercredi 29 avril 2026, de 16h30 à 18h00, en visioconférence

COMPTE-RENDU

I. Point de situation sur le terrain

Le Consulat général de France à Jérusalem – représenté par M. Nicolas Kassianides, Consul Général de France, et Mme Lou Abramowicz, Conseillère adjointe de coopération et d'action culturelle, a dressé un état des lieux de la situation en Palestine marquée par de fortes tensions et une crise structurelle profonde.

- **Bande de Gaza :** La situation humanitaire demeure dramatique pour les Gazaouis. Bien que le risque de famine ait été atténué grâce à un cessez-le-feu, l'acheminement des biens essentiels et de l'aide reste extrêmement difficile. Les déplacements dans la bande de Gaza sont actuellement impossibles.
- **Cisjordanie et Jérusalem-Est :**

- Crise économique et budgétaire : La Cisjordanie traverse une crise politique, économique et budgétaire d'une extrême gravité. Depuis plus d'un an, les autorités israéliennes bloquent ou amputent massivement le reversement des taxes douanières palestiniennes. Privée d'une grande source de revenus, l'autorité palestinienne peine à payer l'intégralité des fonctionnaires : depuis de nombreux mois, les salaires ne sont versés que très partiellement, accumulant ainsi une dette salariale colossale. À titre d'exemple, de nombreux employés ne perçoivent plus que l'équivalent de 600 euros par mois. Un montant insuffisant pour subvenir aux besoins quotidiens dans une région où l'économie est indexée sur le coût de la vie très élevé d'Israël.

- Colonisation et violences : On observe une accélération du développement de nouvelles colonies, ce qui fragmente le territoire et entrave les déplacements des Palestiniens. À cela s'ajoute une recrudescence de la violence et des attaques des colons qui rendent le quotidien invivable dans plusieurs villages, avec de nombreux morts recensés depuis le début de l'année.

- Jérusalem-Est : La situation reste très préoccupante avec la poursuite des démolitions de maisons et des expulsions.

- Le Consulat poursuit ses visites de terrain dans les territoires concernés (Al-Mughayyir, Al-Bustan) et transmet en temps réel les informations et alertes aux collectivités territoriales partenaires (notamment en cas d'incident ou de destruction touchant un projet).

- **Vie démocratique et enjeux de la coopération décentralisée :**

Malgré ce contexte difficile, la tenue récente des élections locales (taux de participation d'environ 56 %) témoigne d'une aspiration démocratique de la population. Même si la majorité des listes étaient celles du Fatah, ces élections ont permis l'émergence de nouvelles personnalités. Il s'agit du dernier espace où les Palestiniens peuvent encore faire vivre la démocratie locale, ce qui incite à soutenir les services publics et les initiatives de proximité.

Face à ce constat, la coopération décentralisée s'avère plus importante que jamais. Dans des domaines stratégiques, elle constitue pour la population palestinienne un instrument d'espoir et une réelle valeur ajoutée.

II. Coopération décentralisée et dispositifs de financement

La DCTCIV, représentée par M. Frédéric Blanc, Délégué adjoint, et M. Damien Brintet, Chargé de mission, a rappelé les différents dispositifs d'accompagnement et de soutien aux projets de coopération décentralisée.

- **Appel à projets (AAP) franco-palestinien 2026**

Ouverture et clôture : Ouvert du **28 mars au 12 juin 2026**.

Pour mémoire, l'enveloppe budgétaire accordée Pour l'AAP 2025 était de 800 000 € sur 3 ans (une dizaine de collectivités lauréates).

Exemples de thématiques éligibles : Appui au service public local, gestion des services civils, éducation, jeunesse, sport et éducation durable des territoires.

Précisions sur l'éligibilité des projets :

Les projets de micro-investissements ou infrastructures peuvent être étudiés au cas par cas, car ce type d'investissement relève généralement de la compétence de l'AFD. De plus, certains types de projets tels que les actions de formation professionnelle par exemple nécessitent parfois une reconnaissance ou une l'équivalence des formations.

Pour plus d'information sur l'AAP franco-palestinien veuillez-vous référer au lien suivant : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-en-action/contribuer-a-une-mondialisation-durable-et-equilibree/mener-des-actions-de-cooperation/appe-a-projets-2026/fonds-conjoints-2026/appe-a-projets-franco-palestinien-2026>

- **Le dispositif « au fil de l'eau »**

Il est reconduit pour la 3e année consécutive en parallèle de l'AAP. Ce dispositif souple permet aux collectivités de solliciter la DCTCIV à tout moment de l'année pour répondre aux besoins essentiels des populations des collectivités territoriales palestiniennes.

Exemples d'initiatives déjà soutenues : Réhabilitation d'un centre social (Beit Awwa), centre de formation esthétique (Ramallah), etc.

- **Soutien à l'Association Palestinienne des Autorités Locales (APLA)**

Le MEAE soutient également l'Association Palestinienne des Autorités Locales (APLA), grâce une subvention de 600 000 € sur 3 ans. Les fonds alloués répondent à deux objectifs principaux :

- Le financement de petits projets de développement local : par exemple, la mise aux normes de bâtiments municipaux, projet de fourniture d'eau.
- Le renforcement des capacités des collectivités territoriales palestiniennes et de l'APLA : formations en finance et en gestion de projet, questions de patrimoine, et amélioration de l'offre de formation à destination des élus et des acteurs locaux.

III. Sécurité, autorisations et mobilités

Les échanges ont mis en lumière les difficultés logistiques et sécuritaires liées aux déplacements sur le terrain, ainsi qu'à l'accueil de délégations palestiniennes en France.

- **Bilan des missions d'élus :**

- Missions politiques : Aucune mission politique de collectivités n'a eu lieu au cours des deux dernières années (seules quelques missions de parlementaires ont pu se tenir, impliquant à chaque fois un passage en Israël et en Palestine).
- Missions techniques : Elles restent peu fréquentes. Une délégation du RCDP s'est déplacée en février 2025, ainsi qu'une délégation de Rezé en mai 2025.

Conditions d'organisation de missions :

- Au cas par cas : Il n'existe pas de consigne de sécurité générale applicable à tous les projets. Les conditions dépendent de la zone géographique et du projet.
- Coordination : Une concertation étroite avec le Consulat général de France à Jérusalem est indispensable avant toute mission technique.

- **Enjeux de visas et blocages :**

- Durcissement des accès : L'accès aux territoires palestiniens est de plus en plus complexifié par les autorités israéliennes, qui utilisent désormais le dispositif d'autorisation de voyage électronique (ETA-IL). Ce nouveau cadre réglementaire, associé à des critères d'accès plus stricts, a ainsi conduit à des refus d'entrée ou des blocages administratifs visant des délégations d'élus français. Du côté palestinien, les cas d'empêchement de quitter le territoire par les autorités israéliennes restent rares ; la plupart des délégations devant se rendre en France (coopération décentralisée, étudiants, etc.) parviennent à destination. Les obstacles qui émergent sont souvent tout liés à l'incertitude du contexte général et aux contraintes logistiques locales.
- Pistes d'action : Les discussions se poursuivent au niveau diplomatique (à Paris et entre la présidence de Cités Unies France et l'Ambassade d'Israël en France). Une solution proposée par la Direction ANMO serait de soumettre la liste des élus souhaitant se rendre à Jérusalem et en Cisjordanie dans le cadre d'une mission politique coordonnée par CUF directement à l'Ambassade d'Israël en France pour accord au préalable de cette mission et s'assurer d'une absence de blocage.

IV. Enjeux diplomatiques et reconnaissance de l'Etat de Palestine par la France

Les représentants du MEAE (Mme Sonia Léon, rédactrice Palestine) ont présenté les conséquences de la reconnaissance de l'État de Palestine par la France :

- **Impact diplomatique et juridique** : Cette reconnaissance a entraîné une dynamique diplomatique avec une dizaine de pays qui ont reconnu la Palestine dans la foulée de la reconnaissance française. La reconnaissance crée de nouvelles réalités dans les relations entre la France et la Palestine (possibilité de conclure des accords d'États à États, de proposer des prêts souverains à l'Autorité Palestinienne, coopération judiciaire accrue). La reconnaissance se traduit également par un activisme de la France au niveau européen (sur la question de sanctions contre les colons violents, sur l'accord d'association UE-Israël). Sur le terrain, les Palestiniens accueillent favorablement ce geste attendu de longue date, tout en appelant à ce que celui-ci soit incarné par des mesures concrètes.
- **Lutte contre les violations du droit international** : La France condamne fermement les atteintes au droit international et étudie des mesures concrètes au niveau européen comme la mise en place d'un troisième paquet de sanctions contre les colons, une différenciation des produits issus des colonies ou encore une réévaluation des accords entre l'Union européenne et Israël.

V. Perspectives et prochaines étapes

- **Assises franco-palestiniennes de 2027** : Les dernières assises s'étant tenues à Ramallah en 2023, la prochaine édition est envisagée en France en 2027. Deux dates hautement symboliques sont actuellement à l'étude :

- Le 22 septembre : en référence à la reconnaissance de l'État de Palestine par la France.
- Le 29 novembre : Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Un appel à candidatures sera prochainement lancé auprès des collectivités territoriales souhaitant accueillir l'événement.

- RAICT de Cités Unies France : Une session spécifique consacrée au groupe-pays Palestine se tiendra le 8 juillet 2026 à Paris. Pour plus d'infos : <https://raict.org/-Bienvenue-aux-Rencontres-de-l-AICT->